

## Ville de LAMBALLE-ARMOR

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2022

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

*Date de l'envoi de la convocation : 08 novembre 2022.*

#### **PRESENTS :**

ARTHEMISE Fabienne, BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BURLOT David, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GRIMAUULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUËT Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MOIGNE Christine, LEVY Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

#### **ABSENTS :**

- BRIENS Pierrick donne pouvoir à LE BOULANGER René,
- GAUVRIT Thierry donne pouvoir à LEVY Christelle,
- CAURET Camille donne pouvoir à HERCOUËT Philippe,
- LE MAUX Thierry

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Yves MEGRET

#### **Délibération n°2022-109**

Membres en exercice : 35 – Présents : 31 - Absents : 4 – Pouvoirs : 3

#### **AMENAGEMENT**

#### **LAMBALLE 2025 – AMENAGEMENT D'UN CHEMINEMENT PIETON ENTRE LA PLACE DU CHAMP DE FOIRE ET LE STADE SAINT MARTIN – AVANT PROJET**

Entre 2021 et 2025, Lamballe-Armor a prévu des aménagements, dans le cadre du programme « Lamballe 2025 », subventionné par l'Etat et la Région, autour de deux secteurs : la place du Champ de Foire et les anciens garages Renault.

Pour 2023, la commune prévoit l'aménagement du cheminement piéton entre la place du Champ de Foire et le parking du secteur Saint Martin. Cette liaison mixte piétons-cycles permettra d'élargir l'offre de stationnement de proximité pour le centre-ville.

Une barrière bois similaire à celle existante dans l'enceinte du haras, doublée d'une haie vive de charmille, permettra de séparer ce cheminement public de l'espace privé du haras qui pourra pour autant l'utiliser pour les usages nécessaire au site. La réalisation de ce cheminement nécessite et comprend des aménagements connexes :

- la démolition du sanitaire public et de l'édicule (sanitaires intérieurs) situé à l'arrière de la maison des syndicats,
- la reconstruction de l'arrière de la maison et la reconstitution des sanitaires intérieurs,
- la pose d'un sanitaire automatisé dans la cour de la Maison des Syndicats, en remplacement de l'ancien sanitaire, sur le modèle de celui posé à Meslin en 2021,
- l'aménagement d'un cheminement accessible (PMR) vers la maison des syndicats et le sanitaire avec une clôture et un portillon d'accès pour fermer l'espace.

Au stade avant-projet, le montant des travaux est estimé à :

- 170 000 € HT pour le cheminement,
- 135 000 € HT pour les travaux portant sur la maison des syndicats,
- 76 000 € HT pour les sanitaires automatisés et la mise en accessibilité de la cour de la maison des syndicats.

L'atelier INEX assure la maîtrise d'œuvre pour la réalisation du cheminement.

M2C assure la maîtrise d'œuvre de la déconstruction, reconstruction et aménagement intérieur de la maison des syndicats

L'installation du sanitaire public et l'aménagement de la cour se feront sous la maîtrise d'œuvre des services de la collectivité.

**Après en avoir délibéré :**

Le Conseil municipal :

- APPROUVE l'avant-projet global d'aménagement du cheminement piéton entre le Champ de Foire et le stade Saint Martin,
- ARRETE le coût prévisionnel des travaux associé à cet avant-projet à 381 000 € HT (*valeur août 2022*), tel que décomposé ci-dessus,
- DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget 2023,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le **28 NOV. 2022**

Philippe HERCOUET  
Maire de Lamballe-Armor



**Certifié exécutoire, compte tenu :**

**De la transmission en Préfecture le 28 NOV. 2022**

**De la publication le 28 NOV. 2022**

  
*Pour le Maire,  
Par délégation,*

**Directrice Générale Adjointe des Services  
Anne-Claire GUILLET**